



Contribution du groupe « Eau et développement rural » du PFE au questionnaire relatif à la thématique 3 du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique



Vous avez mentionné votre intérêt pour participer aux réflexions et travaux de la thématique 3 « Partager une vision raisonnée des besoins et de l'accès aux ressources en eau mobilisables pour l'agriculture sur le long terme : réalisations, avancées et perspectives ».

Afin de les lancer sur des bases les plus riches possibles, il vous est proposé par ce questionnaire de faire remonter à l'équipe de pilotage de la thématique une contribution faisant part des informations, données, documents références, ... dont vous disposez et de l'approche et du point de vue avec lesquels vous abordez ce sujet.

Pour permettre une exploitation correcte de vos réponses, merci de bien vouloir respecter le format maximum spécifié pour chaque item.

Questions : 2 / 3

I. Groupe de travail PTGE : "Quelles voies d'accélération technique et juridique des projets territoriaux de gestion des ressources en eau ?"

1. Votre structure ou vous-même avez-vous déjà participé à une ou plusieurs démarches PTGE ?

Oui

+ Non, pas directement car ce n'est pas le métier du PFE mais oui à travers ses membres et partenaires internationaux.

La structure représentée ici (le groupe de travail multi-acteurs Eau et développement rural du Partenariat Français pour l'Eau - PFE) dispose de nombreuses informations venant de l'expérience de ses membres et des nombreux contacts dont ils disposent auprès d'acteurs internationaux, en priorité en Afrique et en Méditerranée. Sa réponse au présent questionnaire s'appuie principalement sur le message « Eau et développement rural : une réponse systémique, inclusive et décentralisée pour atteindre les ambitions de l'Agenda 2030 », adopté par le groupe en janvier 2021. Ce message invite notamment à des approches de gestion des ressources hydriques et agricoles plus décentralisées et plus systémiques.

2. Quelles ont été les difficultés de toutes natures rencontrées ? Comment ont-elles été gérées ? (4 lignes maximum)

3. Quelles sont pour vous les conditions de réussite d'un PTGE ? (3 lignes maximum)

Un territoire pertinent pour l'action. L'engagement des acteurs concernés dans la durée. Des capacités de médiation. Une compréhension partagée des risques de l'inaction et du besoin de s'accorder sur un projet cohérent et d'intérêt général pour le territoire.

Ne pas opposer les solutions, s'inscrire dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des NU en reliant les questions relatives à l'agriculture/alimentation (ODD2), à l'eau (ODD6), au dérèglement climatique (ODD13) et à la biodiversité (ODD15).

4. Quels sont les leviers qu'il vous paraît nécessaire de renforcer pour plus d'efficacité dans le travail de convergence entre acteurs ? (3 lignes maximum)

Ateliers de travail avec des apports scientifiques et techniques de haut niveau. Implication et appui (médiation) des collectivités et de l'Etat en Département (Préfet, DDT).

5. D'après-vous, que manque-t-il aujourd'hui pour rendre plus efficace et plus pertinente la démarche PTGE ? (3 lignes maximum)

Inscrire clairement la politique de l'eau dans une approche d'aménagement du territoire intégrant la mise en place de projets territorialisés aux échelles qui permettent de tenir compte des spécificités, de mobiliser les acteurs et d'assurer la cohérence dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 (ODD 2, 6, 13, 15), et ce tout en veillant au bon fonctionnement des interfaces entre les différents niveaux.

Le projet, une fois adopté par les acteurs et approuvé par l'Etat, ne doit pas pouvoir être remis en cause et l'administration se doit de faciliter sa mise en œuvre cohérente et rapide.

6. Quelles sont les compétences clés à mobiliser ? (3 lignes maximum)

Former une nouvelle génération d'intervenants qualifiés en termes d'approches participatives, de développement agricole et rural durable et de gestion intégrée des ressources, renforcer la reconnaissance du rôle des élus locaux, des ingénieurs-intermédiaires et de la société civile et notamment des agriculteurs innovants et des leaders agricoles et solliciter l'appui des spécialistes des sciences agricoles, environnementales et sociales.

7. Quelles références (scientifiques, techniques, études de cas, ...) souhaitez-vous signaler à l'équipe de pilotage de la thématique ? Comment accède-t-on à ces références ? (3 lignes maximum)

Le 5^e rapport du GIEC souligne la forte montée des risques d'insécurité hydrique et alimentaire, le rôle du secteur des terres pour la réussite de l'atténuation et la nécessité de la mise en place d'approches de gestion territoriale.

L'initiative 4 pour 1000 : *les sols pour la sécurité alimentaire et le climat*, lancée lors de la COP 21.

La note de 2 pages sur l'eau et les systèmes alimentaires élaborée par le groupe eau et développement rural du PFE L'Agenda 2030 et le besoin de partenariats (ODD 17) pour atteindre et relier dans l'action les ODD 2, 6, 13 et 15.

8. Avis libre sur le sujet de l'atelier de ce groupe de travail ou compléments de réponse (5 lignes maximum)

Le changement climatique vient menacer nos sécurités collectives futures, qu'elles soient alimentaires, hydriques, climatiques ou sociopolitiques. Il impose aux différents acteurs de changer avec lui, de considérer autrement l'activité agricole, la gestion de l'eau et les politiques publiques. Le renforcement de la ressource en eau et la transformation des systèmes agricoles doivent aller de pair. Outre leur contribution à la sécurisation de la production et de notre alimentation et à la réduction des impacts négatifs de l'agriculture sur l'environnement, les PTGE pourraient contribuer aussi à renforcer utilement la production de services par l'agriculture. Des innovations financières s'imposeront pour aider aux transitions agricoles sachant que ces transitions peuvent représenter des risques pour les exploitants et qu'aujourd'hui ces services ne sont pas rémunérés par le marché. Ceci plaide, d'une part, pour des paiements pour services écosystémiques tels que la séquestration du carbone dans les sols, la conservation de l'eau et le renforcement de la qualité de l'eau et, d'autre part, pour des aides à la transition agricole, individuelles ou collectives.

II. Groupe de travail Ressources existantes : "Quelle stratégie de sécurisation des usages de l'eau par une meilleure mobilisation des ressources existantes ?"

1. De quelles informations disposez-vous sur le sujet ? (3 lignes maximum)

Le groupe Eau et développement rural du PFE dispose de nombreuses informations venant de l'expérience de ses membres - Etat, collectivités territoriales, entreprises, ONG, institutions scientifiques et de formation, experts – et des nombreux contacts dont ils disposent auprès d'acteurs internationaux, en priorité en Afrique et en Méditerranée.

2. Avez-vous déjà été partie prenante d'une problématique de mobilisation des ressources existantes en eau ?

Oui

+ Non, pas directement car ce n'est pas le métier du PFE mais oui à travers ses membres et partenaires internationaux.

3. Quels autres cas de mise en œuvre, d'étude, de recherche connaissez-vous sur le sujet ? (3 lignes maximum)

Le groupe a documenté des exemples de réalisations en France et à l'étranger et il contribue à élaborer un document pour le 9^{ème} Forum mondial de l'eau de Dakar de mars 2022 en y intégrant une vingtaine de cas représentatifs de situations variées en France, en Europe, en Méditerranée et en Afrique.

4. Quels sont les leviers qu'il vous paraît nécessaire de renforcer pour parvenir à progresser sur ce sujet ? (3 lignes maximum)

Ne pas opposer les solutions (réduction des pertes, mobilisation accrue des ressources...) et mieux évaluer au niveau national et dans les territoires les gains encore possibles.

Le taux actuel de réutilisation des eaux usées traitées est particulièrement faible : se rapprocher des règles et performances des pays avancés dans ce domaine (ex Israël). Des gains importants (économies d'eau et stockage d'eau dans les sol) sont possibles par la transition agro-écologique (intérêt notamment de l'ACS).

5. Quelles sont les compétences clés à mobiliser ? (3 lignes maximum)

6. Quelles références (scientifiques, techniques, études de cas, ...) souhaitez-vous signaler à l'équipe de pilotage de la thématique 3 ? Comment accède-t-on à ces références ? (3 lignes maximum)

Rapport Eau et Sécurité alimentaire produit par le groupe rural du PFE en 2012 et publié par le Ministère de l'Agriculture/CGAAER pour le Forum mondial de l'eau tenu à Marseille (40 exemple de solutions dont nombreux demeurent valables, certains à réactualiser).

7. Avis libre sur le sujet de l'atelier de ce groupe de travail ou compléments de réponse (5 lignes maximum)

Une stratégie de sécurisation des usages de l'eau avec meilleure mobilisation des ressources existantes impose de « casser les silos » y compris en matière de connaissances, et de mesurer autrement les performances des politiques publiques "agriculture, eau et action climatique" pour qu'elles apportent une contribution effective aux ODD 2, 6, 13 et 15 ;

III. Groupe de travail Politique Aménagements : "Quelle politique d'aménagement pour répondre aux besoins de ressources en eau à l'horizon 2050 ?"

1. De quelles informations disposez-vous sur le sujet ? (3 lignes maximum)

Le groupe Eau et développement rural du PFE dispose de diverses informations venant de l'expérience de ses membres et des contacts dont il dispose auprès d'acteurs d'autres pays.

2. Avez-vous déjà été partie prenante d'une problématique d'aménagement d'un territoire dans une optique de ressource en eau ?

Oui

+ Non, pas directement car ce n'est pas le métier du PFE mais oui à travers ses membres et partenaires internationaux.

3. Quels sont les leviers qu'il vous paraît nécessaire de renforcer pour parvenir à progresser sur ce sujet ? (4 lignes maximum)

Regarder davantage vers le Sud : tirer des leçons de pays confrontés avant nous aux problèmes de stress hydrique et d'insécurité climatiques, hydriques et alimentaires croissantes.

Mieux évaluer les besoins multi usages pour l'atteinte conjointe des ODD 2, 6, 13 et 15 ainsi que les gains et renforcements de ressources possibles dans chaque grand bassin. Produire une nouvelle expertise Explore 2070 pour aider le pays à se donner une vision partagée d'aménagement du territoire, de sécurisation hydrique et de souveraineté alimentaire.

Donner suite aux recommandations du rapport CGEDD/CGAAER pour porter dans la durée un discours interministériel commun sur l'eau, l'agriculture et le changement climatique. Faire évoluer les politiques publiques, la mesure de leur performance, les institutions et la planification de l'eau (SDAGE).

4. Quelles sont les compétences clés à mobiliser ? (3 lignes maximum)

La communauté scientifique et les acteurs de l'aménagement du territoire que sont notamment les régions et les sociétés d'aménagement régional ainsi que les agences de l'eau.

5. Quelles références (scientifiques, techniques, études de cas, ...) souhaitez-vous signaler à l'équipe de pilotage de la thématique 3 ? Comment accède-t-on à ces références ? (3 lignes maximum)

Agenda 2030 et ses ODD 2, 6, 13 et 15, les cibles et les indicateurs liés à ces Objectifs

Le rapport du séminaire SESAME 5 et la prochaine publication SESAME-PFE en vue du Forum mondial de l'eau de Dakar documentent des exemples d'aménagement du territoire eau/agriculture et autres usages en Méditerranée et en Afrique.

6. Avis libre sur le sujet de l'atelier de ce groupe de travail ou compléments de réponse (5 lignes maximum)

Il est impératif de sortir des silos et de se doter de visions de l'aménagement du territoire intégrant le besoin concomitant du renforcement de la ressource en eau et de changement de modèles agricoles, afin de contribuer ensemble à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030. Des réformes institutionnelles seront probablement nécessaires, y compris au niveau de l'Etat, pour ne plus opposer les différentes politiques, construire une approche transversale novatrice incontournable et porter un discours interministériel partagé sur l'eau, l'agriculture et le climat. Certaines recommandations du rapport conjoint CGEDD-CGAAER vont dans ce sens et nécessiteraient d'être reprises au niveau des conclusions du « Varenne » et mises en oeuvre.